

**2023-039**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DÉCISIONS

BUDGÉTAIRES

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 13

OBJET :

Décision modificative

N° 3

Révision de crédits

CONVOCACTION C.M. :
18/09/2023

Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES**Délibération n°03****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Catherine ROI, Charles REALES, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Catherine ROI à Jean-Louis RIO, Sandrine SERRE à Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Cécile JASSIN.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer des modifications budgétaires et propose donc la décision modificative N° 3 au budget communal indiqué dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Investissement				
▪ Dépenses imprévues	D – 020	- 8 430.00 €		
▪ Réserves : Apurement compte 1069			D – 10 -1068	422.32 €
▪ Réseaux* d'électrification : Assistance à Maîtrise d'ouvrage gestion Eclairage Public et installations annexes			D – 21 -21534	8 007.68 €

CECI EXPOSE
ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ☉ APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus ;

- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - ◆ Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - ◆ Transmise au comptable public,
 - ◆ Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M :
18/09/2023

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
29/09/2023

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO

Cécile JASSIN


Maire de BAGES





Secrétaire de séance

PAR PUBLICATION
LE : 29/09/2023